

Chargeant **Monsieur François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'intérim de **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes pour compter du **vendredi 07 au jeudi 20 juin 2013**

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**

- vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,
- vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011,
- vu le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement,

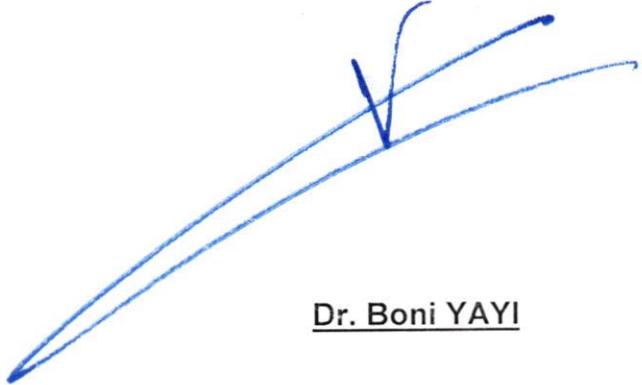
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **vendredi 07 au jeudi 20 juin 2013**, **Monsieur François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim de **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 juin 2013.....

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale,**


Dr. Boni YAYI